

Mon boulanger, ce héros...



Cet hiver, il aurait fallu être sourd et aveugle pour ignorer que le décuplement des tarifs de l'énergie allait, à court terme, condamner nos sympathiques artisans-boulangers à une mort certaine. Même BFMTV et Marianne l'avaient dit. Le pain étant, comme chacun sait, la base de l'alimentation des Français, la famine et l'insurrection étaient à nos portes. Nous en étions à nous demander qui serait la Marie-Antoinette qui viendrait recommander aux Français de remplacer le pain par de la brioche.

Je ne vous dirai pas dans quelle rue je fais mes courses, mais j'affirme que mon boulanger a, contre vents et marées, poursuivi son activité, et même que le prix de sa baguette de tradition française est resté inchangé à 1,20 euro.

Donc, croyez-moi, mon boulanger est un héros.

Dans une situation aussi critique, le gouvernement a fait montre d'un courage exemplaire : il a osé dénoncer la puissante mais

coupable confrérie des fournisseurs d'électricité qui ont appliqué sans humanité ni compassion les règles des marchés européens de l'énergie. Des gouvernants moins courageux auraient pu se laisser aller à incriminer leurs prédécesseurs qui, par incompétence ou par pusillanimité, ont laissé se mettre en place un système qui ne pouvait que nous conduire à rencontrer des situations telles que celle à laquelle nous sommes aujourd'hui confrontés. Mais il est vrai que le libéralisme était alors à la mode et la foi dans la vertu de la main invisible du marché très largement partagée par une classe politique qui, majoritairement toujours en place, a bien du mal à se renier. Quand bien même la dissymétrie des acteurs du marché est évidente.

Décidément, le ministre des Finances est un héros.

Face à cette audace gouvernementale, les fournisseurs d'électricité ont su montrer qu'ils avaient du cœur. Sans barguigner, ils ont accepté de diviser par 3 ou 4 leur tarif maximal du mégawattheure, qui avoisinait les 1000 euros à fin 2022. Ils en

ont presque oublié les efforts surhumains qu'ils avaient dû produire pour conquérir de nouveaux clients, poussant parfois la conscience professionnelle jusqu'à appliquer des méthodes que la morale réprovoque pour convaincre les clients potentiels : en devenant leurs clients, ils pourraient à coup sûr gagner plusieurs centimes par rapport au tarif réglementé. Mais qui pouvait imaginer que les coûts marginaux sur le marché européen pourraient ainsi augmenter un jour ?

Des fournisseurs aussi désintéressés, voilà bien des héros !

On me dira que les boulangers n'étaient pas obligés d'abandonner le tarif réglementé et que, s'ils avaient, entre deux fournées de baguettes, pris soin de bien analyser l'évolution à moyen terme du marché européen de l'électricité, ils auraient dû en comprendre les risques. Grave erreur ! Le gouvernement et ses agences veillaient : pour éviter que les dirigeants de petites entreprises se trouvent confrontés à des choix compliqués, ils avaient rendu obligatoire l'abandon des tarifs réglementés (au 1er janvier 2021 pour l'ensemble des professionnels, à l'exception des microentreprises). Et pour être bien sûrs que l'entreprise nationale EDF, anti-modèle absolu pour les dirigeants européens et leur dogmatisme concurrentiel, ne tirerait aucun profit de cette « ouverture des marchés », ils ont inventé et mis en œuvre un dispositif (dit ARENH) qui s'est traduit par l'obligation, pour EDF, de vendre à perte à ses nouveaux concurrents une partie de la production des centrales nucléaires qu'elle avait construites et financées.

Une administration aussi respectueuse des directives européennes et des intentions qui les sous-tendent, quel héroïsme !

Cet hiver, je n'étais visiblement pas le seul à m'interroger sur l'enchaînement qui a conduit à la situation actuelle du secteur électrique français. Notre pays a longtemps suscité l'admiration pour la modicité de ses tarifs et pour sa capacité à mettre en œuvre un programme de production la rendant possible : Comment en était-il arrivé à ne plus savoir mettre en œuvre une nouvelle centrale ni maîtriser ses tarifs de l'électricité ? Une Commission parlementaire a auditionné des dizaines d'experts et d'anciens responsables du secteur, sur le thème de la « perte de souveraineté et d'indépendance énergétique de la France ». Le compte rendu de ces auditions mériterait pour le moins un dossier dans notre revue. Nous le ferons sans doute. En attendant, retenons que, pour nombre d'entre eux, la faute en revient à des dirigeants politiques n'ayant ni la capacité de comprendre la pertinence des choix techniques recommandés par les meilleurs experts (eux-mêmes...) ni le courage politique d'en imposer la mise en œuvre. Beaucoup de ces experts ou

dirigeants d'entreprises publiques avaient, selon eux, compris que les choix n'étaient pas les bons, mais combien s'y sont réellement opposés, au risque de compromettre leur carrière ?

Des hauts-fonctionnaires et des dirigeants d'entreprises publiques aussi respectueux de l'autorité, quelle abnégation et quel héroïsme !

P. S. : En dehors de la tragi-comédie que je viens d'évoquer et d'une situation internationale angoissante, que retenir de cet hiver 2022-23 ? Le 11 janvier, un communiqué de presse est venu rappeler à notre souvenir un grand dirigeant d'EDF, qu'il présida de 1998 à 2004. Véritable serviteur de l'état, travailleur infatigable, exigeant avec lui-même comme avec les autres, François Roussely a mérité le respect de tous. En décembre 1999, alors que les « tempêtes du siècle » avaient mis à bas une grande partie du réseau français, sa présence au milieu du personnel chargé de le relever n'a pas été pour rien dans la mobilisation générale ; peut-être s'est-il alors souvenu de son père, agent technique dans cette entreprise.

Une ligne de son CV que beaucoup ont sans doute oubliée : quelques années plus tôt, alors qu'il dirigeait la Police Nationale, il reçut du Président de la République l'ordre de procéder à l'extradition d'un opposant au gouvernement de son pays. Jugeant cet ordre illégitime, il refusa de l'appliquer. Cela lui valut d'être rapidement démis de son poste, mais ne l'empêcha pas de reprendre ensuite le cours de sa brillante carrière. ■

Jacques Horvilleur

